

Limitation de certains usages de l'eau jusqu'au 15 octobre 2019



Le Bas-Rhin fait face à un phénomène de sécheresse alarmant, les ressources en eau s'amointrissent notamment les sources au sein des collines pré-vosgiennes.

L'unité hydrographique « Bruche, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » est placée en situation d'alerte.

Suite à la parution de l'arrêté préfectoral portant limitation de certains usages de l'eau, nous vous rappelons que les usages suivants sont interdits ou limités jusqu'au 15 octobre 2019 :

- Le remplissage des piscines est interdit,
- Le lavage des véhicules est interdit,
- L'arrosage des pelouses est interdit entre 10h et 18h,
- L'arrosage des jardins potagers est interdit entre 10h et 18h (arrosage uniquement manuel ou par goutte à goutte),

L'usage de l'eau de pluie récupérée est autorisée.

Pour de plus amples renseignements, vous trouverez l'arrêté préfectoral consultable sous le lien :

Arrêté Préfectoral portant limitation de certains usages de l'eau

Nous vous recommandons vivement d'économiser la ressource en eau.